



## NATURA 2000

### Synthèse des groupes de travail sur la définition des objectifs opérationnels et des mesures de gestion

#### Zone Spéciale de Conservation FR2500086 « Tatihou-Saint-Vaast-la-Hougue »

27 juin, 9 et 17 septembre, 15 octobre 2024, à Saint-Vaast-la-Hougue et Quettehou

#### Personnes présentes :

- Marine ANDUZE, Chargée de mission transition des littoraux, DREAL Normandie ;
- Jérôme BEAUNAY, Architecte urbaniste de l'État, DRAC ;
- Xavier BISEUIL, Membre de l'association ORCHIS ;
- Adélaïde BLANCHET, DREAL Normandie ;
- Michel BONDET, Président, Association des pêcheurs de loisir en mer du Val de Saire (PLVMS) ;
- Viviane BONDET, Trésorière, Association PLMVS ;
- Florian CESBRON, Enseignant chercheur, CNAM-IntechMer ;
- Gilbert DOUCET, Maire de Saint-Vaast-la-Hougue ;
- Régis GALLON, Enseignant chercheur, CNAM-IntechMer ;
- Mélissande GAULTIER, Chargée de mission mammifères marins, GMN ;
- Gwendoline GOUCHET, Chargée de mission révision de DOCOB ; SMLN/Conservatoire du littoral ;
- Éric JACOB, Direction du patrimoine et des musées, Responsable, service île Tatihou, CD50 ;
- Yann JONCOURT, Chargé d'études, AESN ;
- Jessica LAMBERT, Chargée de mission mer et littoral, DREAL Normandie ;
- André LEFEVRE, Maire de Quettehou ;
- Arnaud LEMARECHAL, Responsable du pôle médiation, service île Tatihou, CD50 ;
- Anne-Marie LEPETIT, Secrétaire, Association ORCHIS ;
- Michel LINET-FRION, Membre du conseil d'administration, Association PLMVS ;
- Yannick LUTHI-MAIRE, Cheffe DT Nord, DDTM 50 ;
- Claire MARION, Enseignante chercheuse, CNAM-IntechMer ;
- Betty MESLIN, Chargée du dossier relatif à la station touristique, Commune de Saint-Vaast-la-Hougue ;
- Ginette NOURY, 5<sup>e</sup> adjointe responsable des sujets liés à la culture, l'environnement et l'Unesco, Commune de Saint-Vaast-la-Hougue ;
- Ronan PERES, Directeur ingénierie et observation, Office de tourisme du Cotentin ;
- Margot PINATEL, Stagiaire sur l'île Tatihou, CD50 ;
- Vincent PINATEL, Maître de port adjoint, SPL des ports de la Manche, port de Saint-Vaast ;
- Sophie PONCET, OFB DFM MMN ;
- Jean-Fabrice PORTAL, Président, Club nautique de la Pointe de Saire (CNPS) ;
- Timothée PREY, Chargé de mission, CBN de Normandie ;
- Isabelle RAUSS, Chargée de mission, SMLN/Conservatoire du littoral ;
- Clara ROSSI, Chargée d'études littoral, AESN ;

- Amélie SANSON, Garde du littoral, SyMEL ;
- Daniel SIMON, Président, Association Course du Run ;
- Olivier SIMON, Vice-président, Association ORCHIS ;
- Olivier THOMAS, Responsable du service GEMAPI, Communauté d'agglomération du Cotentin ;
- Olivier TIMSIT, Chargé de mission, GEMEL Normandie ;
- Jean-Charles VAILLANT, Médiateur scientifique sur l'île de Tatihou, CD50 ;
- Blanche VIVIER, Chargée de projet gestion des inondations, Communauté d'agglomération du Cotentin ;
- Patrick VROMAN, DREAL Normandie.

Personnes excusées :

- Mathieu ANFRAY, OFB ;
- Martine BÉROUD, CR1, Chef du bureau environnement marin - planification des espaces maritimes, PREMAR MMDN ;
- Guillaume BINET, SD50, OFB ;
- Loïc CHEREAU, GRETIA ;
- Nathalie DANGLES, ABF, UDAP Manche ;
- Lucie DUFAY, Chargée de mission Natura 2000, PNR MCB ;
- Guillaume EVRARD, Organisateur de la Tatihougue ;
- Andréa LEMOINE, Chargée de missions, GEMEL Normandie ;
- Mélanie MARTEAU, Chargée de mission chiroptères, GMN ;
- Elodie OLLIVIER, Chargée de missions, GEMEL Normandie ;
- Olivier OETTLY, SD50, OFB ;
- Tanguy PAIN, Technicien suivis naturalistes et chasse, SyMEL ;
- Eric PAUMARD, Membre du conseil d'administration, CNPS ;
- Antoine RACINE, GRETIA ;
- Jean RAMPON, Sous-préfet de Cherbourg ;
- Manuel SAVARY, CRC
- Pascal VIMOND, Enseignant en SVT au collège Guillaume Fouace auprès des 6ème et 5ème pour l'AME.

Le Syndicat Mixte Littoral Normand et la DREAL remercient la commune de Saint-Vaast-la-Hougue pour l'accueil et le prêt de la salle, les intervenants lors de la session terrain ainsi que l'ensemble des participants pour leur présence et leurs interventions.

Trois groupes de travail (GT) ont été formés pour permettre de réfléchir aux objectifs et aux mesures des tableaux d'arborescence liés aux enjeux suivants :

- **27/06/2024 = enjeu 1** « Habitats marins meubles » + **enjeu 2** « Habitats marins rocheux » ;
- **9/09/2024 = enjeu 3** « Habitats côtiers et terrestres » + **enjeu 4** « Poissons amphihalins » ;
- **17/09/2024 = enjeu 5** « Gouvernance et fonctionnement » + **enjeu 6** « Connaissance et sensibilisation ».

Une **session terrain** réalisée le **15/10/2024** a permis de **sensibiliser** les participants au patrimoine naturel de l'anse du Cul de Loup et de faire le lien avec **les mesures de gestion** évoquées dans les 3 GT précédents.

**Pour les GT, l'ordre du jour** était le suivant :

1. Limites de la ZSC
2. Rappel des enjeux
3. Définitions
4. Travaux en groupes

### Déroulement de la séance

#### **1. Limites de la ZSC**

Rappel des limites et de l'étendue de la ZSC : 1148 ha s'étendant sur la rade de Saint-Vaast, l'île de Tatihou, le sud de la digue de la Hougue et l'Anse du Cul de Loup.

#### **2. Rappel des enjeux**

L'objectif de Natura 2000 est de préserver les habitats et les espèces d'intérêt communautaire en conciliant les usages avec le patrimoine naturel.

4 enjeux écologiques et 2 enjeux transversaux ont été identifiés en groupe de travail et validés en COPIL en 2023 :

- Habitats marins meubles
- Habitats marins rocheux
- Habitats côtiers et terrestres
- Poissons amphihalins
- Gouvernance et fonctionnement
- Connaissance et sensibilisation

Ces 6 enjeux ont été déclinés dans les 3 premiers GT en juin et septembre 2024.

#### **3. Définitions**

La méthode de révision des DOCOB a évolué et est basée sur celle de l'OFB nommée CT88 (Cahier technique n°88). Cette nouvelle méthode centrée sur les enjeux, propose de nouveaux indicateurs pour mettre en lien la gestion et l'état de conservation ainsi qu'un nouvel outil synthétique appelé tableau d'arborescence.

Les définitions (cf diaporama) liées aux différentes cases (objectifs opérationnels et mesures de gestion) dans les tableaux d'arborescence ont été expliquées pour permettre de les remplir.

#### **4. Travaux en groupes**



*Photos des groupes de travail des 9 et 17 septembre 2024*

Une fois les définitions abordées, les participants ont été invités à travailler en discussion collective. Les tableaux d'arborescence, pré-rempli avec plusieurs facteurs d'influence et pressions différents relatifs à un enjeu donné, ont été projetés pour un échange collectif. Les objectifs opérationnels et les mesures de gestion à mettre en œuvre pour réduire les pressions ont été débattus. Les tableaux (qu'il est possible de trouver en annexe de cette synthèse ou sur le site : <https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-tatihou-saint-vaast-la-hougue/revision-du-docob>) ont été remplis en direct avec les apports et remarques de chacun/e. Chacun a pu prendre la parole pour émettre des réserves, approuver ou apporter des compléments à certaines mesures proposées.

---

Une **session sur le terrain en octobre 2024**, a permis de **sensibiliser** les participants **aux enjeux environnementaux et de comprendre l'utilité et la nécessité des mesures proposées des 3 premiers GT**. Son déroulement a été le suivant :

- **Accueil des participants au parking du Carvallon**
- **Explication des grands principes de Natura 2000 par Gwendoline GOUCHET, chargée de mission au SMLN**
  - Natura 2000 est une politique environnementale développée sous forme de réseau de sites. Il existe des sites préservés pour les oiseaux, dit ZPS zones de protection spéciales, et des sites préservés pour les habitats naturels et les espèces autre que les oiseaux, dit ZSC zones spéciales de conservation. Nous sommes ici sur une ZSC.
  - Rappel des limites du site.
  - Natura 2000 :
    - Permet de concilier les usages avec la préservation de la biodiversité.
    - Permet d'améliorer la visibilité du territoire en faisant un focus sur un site à haute valeur environnementale.
    - Permet de créer du lien entre l'animateur du site et les acteurs du territoire, et entre les acteurs eux-mêmes. L'animateur peut répondre aux questions environnementales que les locaux se posent.
    - Peut apporter une contribution financière à certaines actions (nettoyage de plage, canalisation du public...).
  - Rappel des 4 enjeux écologiques de la ZSC : habitats marins meubles, habitats marins rocheux, habitats côtiers et terrestres, poissons amphihalins.
- **Retour sur les 3 GT de juin et septembre par Gwendoline GOUCHET**
  - 3 GT en juin et septembre 2024 pour aborder les objectifs et les mesures de gestion des 4 enjeux naturels et des 2 enjeux transversaux.
  - Une trentaine de participants sur les 3 GT provenant de 20 structures différentes.
  - Synthèse des 3 GT :
    - Beaucoup d'études planifiées pour approfondir les données sur les habitats marins et leurs fonctionnalités, pour suivre les espèces d'intérêt, pour suivre les pressions (exemple : maladies sur le saumon, suivi des espèces exotiques envahissantes).
    - Des actions concrètes tels le nettoyage de plage, la mise en exclos d'une mare dans la prairie de Tatihou, la fauche des prairies mésophiles de l'île avec export des produits de fauche, ou les contrôles pour faire respecter la réglementation en vigueur (circulation illégale sur le DPM, ancrage dans les herbiers, braconnage).

- Du lien avec les structures et acteurs partenaires sur des sujets comme l'artificialisation du trait de côte, les études sur le changement climatique, la réalisation de cartes d'interface terre-mer, les travaux de restauration de la continuité écologique, l'invitation et la participation réciproque des chargés de mission pour plus de cohérence entre les documents de planification.
  - De la sensibilisation sur des sujets concrets avec la pose de panneaux pêche à pied, la formation des adhérents d'associations de pêche, la sensibilisation aux espèces exotiques envahissantes.
  - Une communication et une médiation environnementales adaptées à un public diversifié (élus, personnes non initiées à l'environnement, locaux...).
- **But de la session terrain** : appréhender les enjeux naturels grâce à 4 interventions + lien avec quelques mesures de gestion proposées ensemble dans les GT précédents.
- **1<sup>ère</sup> intervention par Isabelle RAUSS, animatrice du site Natura 2000 pour le SMLN**
- Explication de la répartition des habitats et des espèces sur l'estran (zonation) dans un écosystème naturel.
  - Comparaison avec le secteur de l'anse du Cul de Loup, endigué pour protéger les habitations et les activités humaines.
  - Explication des blocages sédimentaires et écologiques avec l'exemple de l'étranglement côtier que subissent les habitats marins entre les digues et la montée du niveau marin.
  - Identification des Spartines anglaises, comparaison avec la Spartine maritime et avec les herbiers de Zostères naines.
  - Mesures du DOCOB liées : participer aux projets de territoire, en lien avec la compétence « Gestion des milieux aquatiques » (GEMA) portée par la Communauté d'agglomération du Cotentin, pour améliorer la continuité écologique sur la Saire ; étudier l'opportunité d'étendre la ZSC par le biais d'une cartographie concertée des zones potentielles de reconnexion à la mer (interface terre-mer).



*Photo du groupe de travail du 15 octobre 2024, 1<sup>ère</sup> intervention*

- **2<sup>ème</sup> intervention par Florian CESBRON, enseignant chercheur au CNAM-IntechMer**
- Identification des herbiers de Zostères naines.
  - Explication des fonctions écologiques portées par les herbiers.
  - Explication de la régression des herbiers dans l'anse, des pressions qui pèsent dessus et des suivis à venir pour comprendre l'ensemble.

- Evocation de la restauration des herbiers.
- Mesures du DOCOB liées : suivi DCE des herbiers ; réduire la fréquentation sur les herbiers en utilisant ou créant si besoin des outils de sensibilisation relatifs au nettoyage respectueux des plages ; interdire le mouillage dans les herbiers par la mise en place de contrôles réguliers ; connaître l'évolution de la Spartine anglaise par les suivis de l'espèce (interaction avec les herbiers).



*Photos du groupe de travail du 15 octobre 2024, 2<sup>ème</sup> intervention*

- **3<sup>ème</sup> intervention par Olivier TIMSIT, chargé de mission au GEMEL Normandie**
  - Explication de ce qu'est un habitat naturel et de ses fonctionnalités.
  - Explication des éléments le composant.
  - Cas pratique par carottage puis tamisage du sédiment pour observer le benthos.
  - Mesure du DOCOB liée : étude détaillant le gradient des habitats composant « l'habitat marin meuble » pour définir son état de conservation et ses fonctionnalités.



*Photos du groupe de travail du 15 octobre 2024, 3<sup>ème</sup> intervention*

- **4<sup>ème</sup> intervention par Yann JONCOURT, chargé d'études à l'AESN**
  - Explication du projet PROTEC lié à la sédimentation dans l'anse du Cul de Loup (modification et accrétion du substrat, plus sableux que vaseux depuis quelques décennies).
  - Mesure du DOCOB liée : suite du projet PROTEC pour confirmer l'impact des sources anthropiques et naturelles sur l'habitat marin meuble.



*Photos du groupe de travail du 15 octobre 2024, 4<sup>ème</sup> intervention*

- **Retour sur le parking** pour évoquer la régression des fucales au nord-est de la digue de la Hougue et les espèces exotiques envahissantes comme la Griffe de sorcière à Réville. Mesures du DOCOB liées : suivi de l'évolution de la régression des fucales ; sensibiliser les pêcheurs à l'impact du retournement des cailloux par l'installation de panneaux pêche à pied et par les comptages pêche à pied ; limiter la prolifération d'espèces rudérales, exotiques et/ou envahissantes par la veille et le suivi cartographique de ces espèces sur la ZSC.
- **Explication des suites de la démarche par Gwendoline GOUCHET et Jessica LAMBERT, chargée de mission à la DREAL Normandie**
  - Réunions bilatérales pour détailler les fiches mesures avec les différents acteurs du territoire et partenaires.
  - Réunions bilatérales avec les scientifiques pour décrire les indicateurs (état, pression).
  - Réunions bilatérales pour rédiger les chartes Warsmann, liées aux manifestations sportives récurrentes, dans le cadre d'une démarche de simplification administrative (dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 pendant 5 ans).
  - Rédaction de la charte Natura 2000 pour valoriser les bonnes pratiques des acteurs du territoire.
  - COFIL de validation du DOCOB d'ici juin 2025.
- **Remerciements des intervenants et des participants.**
- **Phrase conclusive** de la session terrain par Jessica LAMBERT : pour agir il faut comprendre.

Les remarques et questions soulevées par les participants lors des GT et de la session terrain ont été regroupées par thématiques ci-dessous :

- **Habitats marins**

- Connaissance
  - Il y a un manque de connaissances sur les habitats frontière et intermédiaires, qui sont les premiers impactés par le changement climatique. La vision est partielle, ne concerne que la globalité du système et uniquement à marée basse. Les études ne rentrent pas finement dans les compartiments et leurs inter-relations. Pourtant, si la composition d'un habitat change, tous les autres compartiments seront impactés. Il y a nécessité d'étudier la colonne d'eau (à marée haute).
  - Intechmer finance 3 stations marégraphiques pour suivre le niveau marin. Les paramètres aériens devront également être suivis sur l'intertidal.
- Algues
  - Pourquoi n'y a-t-il plus de recouvrement algale à l'est de la Hougue (du bunker de la digue à la chapelle des marins) ? Les hypothèses liées à cette régression algale peuvent être : les courants, les régimes des vents (plus de vents forts de secteur Est), l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes, les vagues de chaleur, des dépôts sédimentaires réduisant le recrutement des algues. Le suivi de la Hougue sera rajouté en plus du suivi de l'Est de Tatihou.
- Zostères naines
  - Les Zostères marines préfèrent les substrats sableux et les naines peuvent se trouver sur des substrats sableux et vaseux.
  - Comment sont pollinisées les fleurs de Zostères naines ? Il y a peu d'informations à ce sujet. Les fleurs sont probablement déposées sur le substrat et transportées par les courants.
  - Les espèces accueillies par les herbiers de Zostères naines sont principalement les hydrobies (gastéropodes) et les vers à marée basse. La diversité biologique explose à marée haute dans la colonne d'eau.
  - Quel est l'avenir de la Zostère naine au regard de la sédimentation de l'anse du Cul de Loup ? A-t-on une idée de l'évolution de cette espèce sur le site ? Les herbiers sont suivis sur le site depuis 2008. Ils ont subi une très forte régression. Ils semblent maintenant se maintenir. De nouvelles tâches apparaissent ponctuellement. L'espèce est généralement connue pour être présente dans les 5 premiers mètres de l'estran mais sur le site, elle a été observée plus bas sur l'estran, ce qui est peu commun.
  - Connait-on les menaces qui pèsent sur les herbiers ? Une identification et un suivi des pressions est prévu (IntechMer et AESN).
  - Faut-il adopter une stratégie de restauration active ou passive des herbiers ?
  - La réimplantation d'herbiers est possible, soit par graine soit par bouture. Des essais ont été réalisés dans le bassin d'Arcachon et sur l'étang de Berre. Les résultats sont plutôt probants sur l'étang de Berre et mitigés sur le bassin d'Arcachon. Pour limiter les pressions sur l'espèce dans l'étang de Berre, les zostères ont été réimplantées loin des zones problématiques. A Arcachon un listing des pressions a été établi afin de trouver leur origine et les réduire.
  - L'île de Tatihou pourrait accueillir un bassin de développement des herbiers en vue de leur transplantation dans le milieu.
  - Des informations à proximité des accès plage pourraient être ajoutées en même temps qu'un panneau pêche à pied, pour expliquer la présence des herbiers et les différences avec les Spartines anglaises et les algues. Pour la sensibilisation pêche à pied, le life Marha peut payer des panneaux et l'AESN

peut également contribuer à hauteur de 50% du financement (à coordonner avec Natura 2000).

○ Conchyliculture

- La même sortie de sensibilisation que le 15/10/24 pourrait être réalisée auprès des ostréiculteurs afin de les informer de la présence des herbiers (pour éviter qu'ils ne roulent dedans avec les tracteurs) et de la richesse faunistique des habitats marins (pour qu'ils continuent à passer toujours au même endroit).
- Les poches australiennes se développent sur St-Vaast.
- Il y a plus de cailloux et moins de sable le long de l'anse du Cul de Loup sur le secteur Sud-Est. Il se peut que cette modification de courants, entraînant les sédiments plus légers (vase) vers le fond de l'anse, soit due à la présence des concessions. Ces dernières pourraient être à l'origine d'un effet venturi avec augmentation de l'hydrodynamisme du secteur, réduisant l'apport vaseux au profit du sableux. Le projet PROTEC (Projet de territoire relatif à la sédimentologie de l'anse du Cul de Loup) sera bientôt restitué et vous y serez invités. La thèse à venir (IntechMer et AESN), dans la continuité du projet PROTEC, permettra d'observer l'impact des parcs et des différentes techniques de cultures sur la sédimentologie de l'Anse du Cul de Loup.

○ Déchets

- Des quadras sur les déchets sont régulièrement réalisés dans le cadre de l'AME de Tatihou.

○ Eau

- La communauté d'agglomération du Cotentin suit la microbio du secteur (sur les émissaires).
- La masse d'eau de Tatihou va être déclassée en 2025 au regard des critères herbier et macroalgues.
- La société publique locale (SPL) des ports de la Manche a acquis une drague. Les prochaines boues de curage pourront être déposées sur des terrains agricoles mais il faudra réfléchir à une nouvelle solution ensuite par manque de champs disponibles.

- **Habitats côtiers et terrestres**

- Quelle mesure peut-on prendre dans le DOCOB pour préserver la Spartine maritime ? La Spartine maritime se maintient et semble se développer sur un niveau topographique légèrement différent de la Spartine anglaise. Aucune gestion efficace de la Spartine anglaise n'est connue à ce jour. Il n'y a donc pas de mesure à prendre pour la Spartine maritime si ce n'est de suivre l'évolution de l'habitat d'intérêt communautaire qui l'abrite.

- **Amphihalins**

- Dates de montaison des saumons dans la Saire : les saumons de printemps remontent entre avril et mai et les castillons entre juin et octobre.
- La température de l'eau peut faire varier les zones de montaison des saumons.
- Les prises accidentelles de saumon se font essentiellement à l'est et au sud-est de Tatihou, hors de la zone identifiée dans l'arrêté de pêche.
- La problématique auparavant était la pose de filets à l'embouchure de la Saire. Ces derniers sont maintenant interdits. Pour rappel, l'arrêté signé le 7 novembre 2023 n'autorise que la pêche à pied, la pêche à la ligne depuis la digue à marée haute située entre le port de Saint-Vaast-la-Hougue et le pont de Saire, la pêche à la ligne depuis la balise du Vitéquet et la pose de casier en partie subtidale. Tout autre type de pêche est interdit sur le secteur évoqué dans l'arrêté. De plus, la pêche des amphihalins est

interdite sur ce secteur et tout amphihalin capturé accidentellement doit immédiatement être remis à l'eau. L'arrêté est disponible ici : <https://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/sites/reseau-manchemerdunord.n2000.fr/files/2024-03/Arr%C3%AAt%C3%A9%20inter-pr%C3%A9fectoral%20en%20baie%20de%20Seine%20occidentale.pdf>

L'association PLMVS ne comprend pas l'intérêt de sortir un texte obsolète 8 ans après puisqu'il n'y a plus d'amphihalins sur le secteur.

- Quels sont les chiffres relatifs aux prises accidentelles en mer sur le saumon ? Pas de retour à ce jour.
- La fédération de pêche de la Manche souhaite retirer ses stations de suivis car il n'y a plus de Saumon dans la Saire depuis plusieurs années. Il serait judicieux d'en garder au moins une pour savoir si l'espèce revient.
- L'association santé poissons sauvages a été sollicitée pour déterminer la présence de virus liés aux amphihalins dans la Saire.
- Les ventelles de la porte à flots sont fermées lors des coefficients > à 90. Les saumons ne sont cependant pas bloqués par les portes (de même que les lamproies probablement) car ils montent lors des appels d'eau douce provoqués par l'ouverture des portes.
- La communauté d'agglomération du Cotentin prévoit des travaux sur le complexe du Vast couplé à l'assainissement d'Anneville-en-Saire entre 2025 et 2027.
- Les bruits relatifs aux parcs éoliens du secteur pourraient engendrer des nuisances sous-marines jusqu'à la ZSC. Dans le Calvados, des études d'impact sur les éoliennes ont conclu que les bruits sous-marins avaient un faible impact sur les poissons amphihalins car ce sont des espèces de passage.
- Les bateaux ne sont pas équipés de cuves à eaux noires bien que le dispositif de vidange soit installé au port de Saint-Vaast. Cependant, les bateaux circulent peu dans l'estuaire de Saire.
- Il y a sûrement des pollutions liées aux ruissellements agricoles et du piétinement des berges de la Saire par l'élevage.
- La prédation par les cormorans, les phoques ou le Thon rouge est-elle un problème pour le saumon sur le secteur ? La prédation par ces espèces n'a pas été identifiée sur ce secteur.
- Hors secteur, il n'y a pas de cas de spécialisation avérée de phoque sur le saumon. Les proies de prédilection des phoques sont les poissons plats (plies, soles, ...). Il se peut cependant qu'un phoque capture un saumon par opportunisme. Cet opportunisme permet d'améliorer la fitness des populations de poissons car le phoque va se nourrir de proies malades, faibles ou isolées pour limiter sa dépense d'énergie.

#### - **Fonctionnement**

- Une charte Warsmann ([https://declaration-manifestations.gouv.fr/aide/charte\\_N2000;https://www.manche.gouv.fr/contenu/telechargement/50918/353547/file/5-chartre\\_warsmann.pdf](https://declaration-manifestations.gouv.fr/aide/charte_N2000;https://www.manche.gouv.fr/contenu/telechargement/50918/353547/file/5-chartre_warsmann.pdf)) sera rédigée pour la Course du Run et la Tatihougue. Les organisateurs de ces manifestations sportives seront sollicités ultérieurement pour la construire et la signer.
- Une charte Warsmann sur les manifestations nautiques pourrait également être proposée.
- En 2008, l'animation du site se limitait à 3 jours par an. Aujourd'hui l'animateur bénéficie de 25 à 30 jours par an.
- L'animation Natura 2000 peut permettre de créer du lien avec et entre les acteurs du territoire sur les sujets environnementaux. L'animateur pourrait : participer à des projets de territoire partagés entre plusieurs acteurs, s'informer et relayer

l'information sur ce qui se fait sur le territoire, organiser une réunion annuelle d'information sur le terrain en relation avec les enjeux environnementaux du site...

- **Gouvernance**

o UNESCO

- Le plan de gestion a été prorogé jusqu'à 2027 pour laisser le temps de le réactualiser. Le renouvellement du plan de gestion Vauban devrait démarrer d'ici fin 2024.
- Il serait intéressant de mettre en œuvre des réunions communes de partage d'informations. Cependant, ces réunions ne seront pas décisionnelles car chaque organe a sa propre gouvernance et ses propres objectifs.
- La question a été posée de savoir ce qui prévaut entre UNSECO et Natura 2000. L'inscription UNESCO dépend du droit international tandis que Natura 2000 dépend du droit français. L'idéal serait de ne pas opposer ces deux politiques publiques mais de prouver qu'avec Natura 2000 le bien UNESCO de l'île Tatihou est préservé. L'inscription UNESCO a permis de faire reculer le parc éolien de Barfleur.
- L'UNESCO apporte du tourisme, de l'attractivité au territoire mais aussi une transmission culturelle. C'est également une reconnaissance pour la France qui prouve aux autres pays qu'elle est capable de maintenir un bien, patrimoine de l'humanité.
- Perdre l'inscription UNESCO de l'île Tatihou entraînerait la perte de toute l'inscription Vauban de France. La crédibilité de la France serait alors engagée. C'est une question très politique.

- **Sensibilisation**

- o Besoin de rendre plus abordable Natura 2000. Ce Réseau européen de sites n'est pas compris et accessible à tous.
- o Il est nécessaire de trouver de nouveaux vecteurs de communication/de sensibilisation pour diversifier les publics.
- o Il serait intéressant de proposer le genre de session terrain du 15/10/24 aux associations de riverains du secteur (Morsalines, Jonville...) pour leur parler des enjeux écologiques qui sont devant chez eux et des bons comportements à adopter.

- **Divers**

- o Lorsqu'une digue n'assume plus son rôle, la GEMAPI doit la rendre transparente.
- o Des terrains communaux appartenant à la ville de Saint-Vaast-la-Hougue ont été proposé en zones de compensation (12 000m<sup>2</sup>) dans le PLUi.
- o Les associations ORCHIS et le CNPS sont intéressés par une visite des laboratoires d'IntechMer et du GEMEL à destination de leurs bénévoles.

---

Les **tableaux d'arborescence** liés aux 3 GT et à la session terrain ont été complétés par le SMLN, la DREAL, l'OFB et par les experts scientifiques concernant les niveaux d'exigences, les résultats attendus et les indicateurs.

Le **COPIL pourra les parachever** lors de la validation du DOCOB.